MAP / AECK

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 704 DU 04 NOVEMBRE 2026 portant ratification de la Convention de l'Union africaine sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;

vu la décision portant proclamation, le 23 avril 2026 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 ;

vu le décret n° 2026-314 du 24 mai 2026 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2026-380 du 1er juillet 2026 fixant la structure-type des ministères ;

vu le décret n° 2026-381 du 1er juillet 2026 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;

vu le décret n° 2026-392 du 1er juillet 2026 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Famille et de l'Action sociale,

DÉCRÈTE

Article premier

Est ratifiée, la Convention de l'Union africaine sur l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles, adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine lors de sa 38ième session qui s'est tenue à Addis-Abéba en Ethiopie en février 2025.

Article 2

Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 04 novembre 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

Yvon DETCHENOU

Le Ministre de la Famille et de l'Action sociale,

Véronique TOGNIFODE

AMPLIATIONS : PR 1 ; AN 1 ; CC 1 ; CS 1 ; C.COM 1 ; CES 1 ; HAAC 1 ; HCJ 1 ; MINISTÈRES 24 ; SGG 1 ; JORB 1.